

AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2025

Règlement concernant les parcs canins sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul.

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 635-2025, Règlement concernant les parcs canins sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul.

Ledit règlement numéro 635-2025 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE deux mille vingt-cinq.



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau